

PROJET D'ENTREPRISE
INNOVATION & CROISSANCE
>>> MYRAL 2014

MYRAL UNE ENTREPRISE QUI INVESTIT DANS LA RÉVOLUTION ÉNERGÉTIQUE

DOSSIER DE PRESSE - 2013



[SOMMAIRE]

- 1 | **ÉDITO**
MYRAL 2014 : projet d'entreprise
"Innovation & Croissance"
- 2|3 | **QUI EST MYRAL ?**
- 4 | **LE SYSTÈME MYRAL,
LA NOUVELLE LIGNE DE PRODUCTION**
- 5 | **L'ITE, UN MARCHÉ D'AVENIR**
- 6 | **LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX EN FRANCE**
- 7 | **LES AIDES FINANCIÈRES INCITATIVES**

ÉDITO

MYRAL 2014 : PROJET D'ENTREPRISE "INNOVATION & CROISSANCE"

La société Myral, entreprise bourguignonne artisanale et familiale créée en 1987, connaît un développement croissant. Elle a acquis sa notoriété dans le secteur de l'habillage de façades par l'isolation, grâce à son savoir-faire dans la maîtrise du processus de fabrication jusqu'à sa mise en œuvre sur chantier, mais également parce qu'elle n'a eu de cesse d'innover depuis sa création.

Au vu des excellentes perspectives d'avenir qu'offre le marché actuel de l'ITE*, Myral ne pouvait que saisir cette opportunité pour satisfaire ses ambitions industrielles en mobilisant toutes ses équipes dans un projet d'envergure, le tout dans un esprit de développement durable.

Myral engage donc un projet d'entreprise majeur visant à améliorer son rendement et sa capacité de production grâce à un nouvel outil industriel - opérationnel dès 2014 - permettant d'internaliser l'ensemble des phases de fabrication de ses produits. Ce projet industriel, représentant un investissement de près de 4 millions d'euros est accompagné d'une optimisation de l'organisation interne de la société destinée à développer une croissance de plus de 20% d'ici à 2015.

En proposant une montée en gamme de ses produits exclusifs brevetés et en prenant le parti d'intégrer une part de matériau bio-sourcé dans son isolant [le PIR], Myral se place en capacité de répondre puissamment à une demande croissante de solutions destinées à accompagner la révolution énergétique actuellement en marche.

Cette ambition de la part de l'industriel de se positionner parmi les acteurs majeurs français et européens de l'isolation - Myral réalise 25% de son CA à l'export, en particulier vers l'Allemagne - ne serait possible sans le soutien technique et financier de partenaires engagés et volontaires. Un réseau, en majorité local, qui démontre la compétitivité possible d'un industriel français sur un secteur en pleine mutation.

"Être précurseur, investir, mobiliser toutes les énergies pour conquérir de nouvelles parts de marché, tel est le rôle de tout industriel, mais In Fine, n'est-ce pas notre rôle à tous, acteurs du développement économique local."

SYLVAIN BONNOT, PDG de Myral



* ITE : Isolation Thermique par l'Extérieur

[QUI EST MYRAL ?]

Basé à Is-sur-Tille (en Bourgogne), au nord de Dijon, MYRAL est un acteur atypique et incontournable en matière d'isolation et de rénovation de façades par l'extérieur sur le territoire national. Le site de production regroupe aujourd'hui un ensemble de services [commercial, production, transport, formation et bureau d'études] lui permettant de garantir la qualité de son savoir-faire et la performance du système MYRAL.

La société développe à ce jour deux secteurs d'activités :

- ▶ le **pavillonnaire**, représenté par un réseau d'entreprises dédiées aux particuliers,
- ▶ l'**enveloppe du bâtiment**, regroupant la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, les copropriétés, les institutionnels et les entreprises applicatrices.

→ LE RÉSEAU MYRAL

20 entreprises indépendantes partenaires distribuent les systèmes d'isolation par l'extérieur MYRAL et traitent les demandes des particuliers propriétaires de maisons individuelles sur toutes les régions de France, en direct d'usine.

Le département PRESCRIPTION répond à la demande des grands donneurs d'ordres et des prescripteurs à l'échelon national, en matière d'isolation par l'extérieur.

→ Une organisation commerciale sectorielle performante

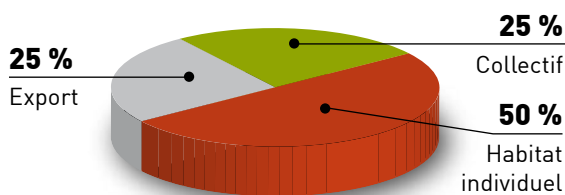
Secteur Particuliers

- ▶ Isolation Façade Myral [IFM] et réseau partenaires. Développement d'une activité d'application sur le résidentiel diffus soit 50 % du chiffre d'affaires.

Secteur Prescription

- ▶ Chargés d'affaires Myral - Activité de prescription d'une offre produits pour l'habitat collectif public et privé, les Établissements Recevant du Public [ERP] et le marché tertiaire, soit 25 % du chiffre d'affaires.

→ Répartition de l'activité



→ QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- ▶ 2 000 chantiers par an
- ▶ 1 000 000 de m² posés depuis 1987
- ▶ 150 000 m² produits en 2012
- ▶ 50 employés
- ▶ 12 M€ de CA (2012)

→ 1987 > 2013 : DE L'ENTREPRISE FAMILIALE À L'EXPORT EUROPÉEN

Créé en **1987**, MYRAL puise son savoir-faire dans la maîtrise du processus de fabrication, de la chaîne de production jusqu'à sa mise en œuvre sur les chantiers. Au cœur des préoccupations de la société se situent la qualité du rendu, la facilité de mise en œuvre ainsi que la création d'un produit abordable sur le plan financier.

Entreprise familiale aux procédés artisanaux, MYRAL s'est développée pour devenir une société innovante et reconnue. Depuis sa création MYRAL n'a eu de cesse d'innover, grâce à son procédé breveté de panneaux isolants de haute performance à rupture de pont thermique.

Fin 2007, la société devient précurseur sur le marché de la façade en proposant des finitions pures mates (brillance < 3 %).

Depuis quelques années, Myral s'ouvre au marché européen et **exporte désormais 25 % de sa production en Allemagne.**

→ DEMAIN : UNE ENTREPRISE PERFORMANTE EN CONSTANTE INNOVATION

Portée par les nouveaux enjeux énergétiques et environnementaux qui favorisent son activité, la société MYRAL connaît une forte croissance, lui permettant désormais de développer sa ligne de production.

MYRAL a intégré de nouveaux emplois dans tous ses métiers [techniques, administratifs et commerciaux], afin de faire face à une demande toujours croissante.

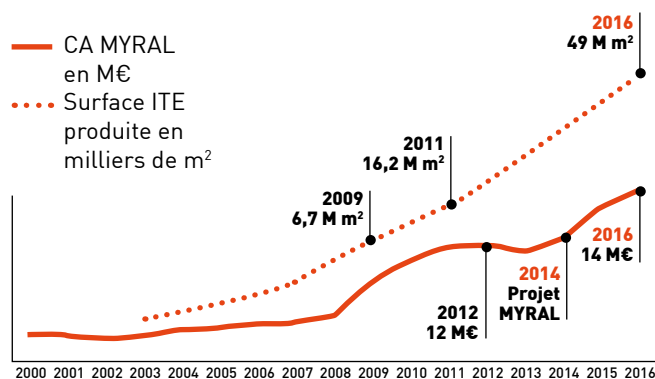
En intégrant une dimension de développement durable dans son process de production et la gestion de ses déchets, MYRAL contribue par ailleurs à remplacer le "modèle économique respectant des normes écologiques" par un "modèle écologique économiquement viable".

MYRAL ne se contente pas de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, elle a également instauré le recyclage de ses rebuts de production, en panneaux "élé*" en complément d'isolation. Les applicateurs recyclent leurs chutes de la même manière : les panneaux non conformes ou non réutilisables sont redirigés vers les circuits traditionnels de recyclage.

Le transport des panneaux est réalisé par les propres camions de la société, ce qui permet d'optimiser les flux de marchandises et de récupérer les emballages, source de pollution difficilement maîtrisable.

*économique, logique, écologique

→ Évolution chiffre d'affaires MYRAL - Évolution production



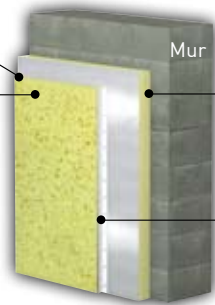
Sources : Etude TBC innovation et MSI études

UN SYSTÈME BREVETÉ DE PANNEAUX D'ISOLATION ET D'HABILLAGE DE FAÇADES

Le système MYRAL est un habillage de façades associé à un isolant qui s'applique selon différentes techniques de pose en vêture, vêtage ou bardage rapporté.

→ Panneaux d'isolation et d'habillage de façades, système breveté

Isolant 32 mm ou 62 mm
aujourd'hui fabriqué
par MYRAL
Surface aluminium
d'habillage de façade
aujourd'hui fabriquée
par MYRAL



Isolant de renfort
>>> PROJET 2014 :
FABRICATION EN INTERNE
Acquisition d'une ligne
de production

Rives de fixation en PVC
>>> PROJET 2014 :
FABRICATION EN INTERNE
Acquisition d'une extrudeuse



NOUVEAU PRODUIT : SYSTÈME BREVETÉ D'ISOLATION ET D'HABILLAGE DE FAÇADE → HABITAT COLLECTIVITÉS TERTIAIRE

Les panneaux sont constitués d'une âme en polyuréthane isolante de haute densité [60 kg/m²], d'une peau de finition en aluminium et recouvert d'une laque cuite au four en continu et d'un pare-vapeur de 100 microns. Sa structure unique permet une grande facilité et rapidité de pose. De plus, sur chaque rive se trouve un procédé d'emboîtement à rupture de pont thermique en PVC coextrudé : cette fixation spécifique garantit l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment et assure une grande résistance à l'arrachement.

→ Un large choix de finitions

Grâce à la multiplicité des textures et des teintes disponibles, les panneaux permettent de réaliser un large choix de rendus, d'un aspect bois traditionnel au fini métallisé ou minéral contemporain. Le positionnement bord à bord, à joint zéro, permet également dans certaines finitions d'obtenir un rendu lissé, en rendant les jonctions quasiment invisibles.



→ UNE NOUVELLE LIGNE DE PRODUCTION

Dès 2014, MYRAL verra sa ligne de production améliorée et agrandie pour accueillir la production de sa dernière innovation en matière d'isolation thermique.

- [1] Dévidoir
- [2] Profilage
- [3] Moussage
- [4] Conformation
- [5] Découpe
- [6] Usinage
- [7] Refroidisseur
- [8] Palettisation
- [9] Filimage

L'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR [ITE] : UN MARCHÉ D'AVENIR

A l'heure où la chasse aux déperditions énergétiques est devenue un sujet plus qu'actuel, l'isolation s'impose comme le premier facteur d'économies d'énergie du bâtiment. L'élévation réglementaire des niveaux de performances [RT 2012] et les aides à destination des particuliers et maîtres d'ouvrages, incitent à la rénovation du bâti.

→ L'ITE EST LA SOLUTION D'ISOLATION LA PLUS PERFORMANTE

Elle garantit les meilleurs niveaux de performance, sans risques de ponts thermiques et sans interventions à l'intérieur du bâtiment. Entre 2009 et 2011, le marché de l'ITE a augmenté de 50%. Le résidentiel et la construction neuve sont les segments les plus dynamiques sur ce marché en croissance forte. 16,2 millions de m² ont été produits et posés en 2011 contre 6,7 millions en 2009. 56% ont été installés dans le résidentiel collectif et la maison individuelle [en forte hausse]. 58% ont été installés en rénovation et 42% en neuf [contre 26% en 2009].

Les professionnels du secteur prévoient une hausse d'environ 20% d'ici à 2020.*

→ POURQUOI L'ITE EST-ELLE SI EFFICACE ?

Contrairement à l'isolation par l'intérieur, la pose d'une isolation thermique par l'extérieur [ITE] crée une véritable enveloppe protectrice autour de l'habitation. La continuité de l'isolation est assurée et empêche la formation de ponts thermiques, principaux responsables des déperditions de chaleur dans l'habitat. La température intérieure reste constante en été comme en hiver et permet donc de réaliser des économies d'énergies.

→ L'ISOLATION AUX MULTIPLES AVANTAGES

Bien mise en œuvre, une isolation thermique par l'extérieur agit également sur le confort acoustique d'une habitation en limitant la propagation des bruits provenant de l'extérieur de l'habitation.

Outre des performances thermiques et acoustiques élevées, la mise en œuvre d'une ITE permet également de procéder facilement au ravalement des façades, une opération coûteuse qui prend tout son sens dans le cadre d'une rénovation énergétique.

Enfin, la pose d'une isolation thermique par l'extérieur induit peu de travaux supplémentaires : l'intérieur de l'habitation reste intact et il n'y aura pas de travaux de décoration à prévoir. Cette méthode d'isolation est également idéale pour les habitations de petite taille qui voient leur surface inchangée à l'issue des travaux.

Les 4 avantages de l'ITE avec MYRAL

EFFICACITÉ

Isolation mousse de polyuréthane haute densité pour un rendement maximum et un encombrement minimum. Pas de travaux et perte de surface intérieure. Coefficient d'isolation jusqu'à $R = 5,19 \text{ m}^2 \text{ K/W}$.

FIABILITÉ

Une isolation et une rénovation définitives des façades. Un principe ancestral de protection thermique.

QUALITÉ

Laque mate haute durabilité cuite au four sur un parement aluminium pour une protection définitive contre les intempéries.

GARANTIES

Avis technique du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment. Garantie décennale constructeur. Brevet d'invention international.

* Source : Etude TBC innovation

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX EN FRANCE

Avec la création du Grenelle de l'Environnement en 2007, la France s'est engagée dans un programme à long terme en matière d'environnement et de développement durable. Parmi les objectifs du gouvernement, une large part vise à diminuer les émissions de gaz à effets de serre et à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment.

→ LA RÉVOLUTION ÉNERGÉTIQUE EN MARCHÉ DANS LE NEUF

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'ensemble des nouvelles constructions et les parties neuves des anciens bâtiments, doit répondre aux exigences de la réglementation thermique 2012 [RT 2012]. Cette nouvelle législation, créée à partir du label BBC-Effinergie, vise à limiter la consommation énergétique primaire des logements à en moyenne 50 kWh/m².an, au travers des techniques du bioclimatisme et par la conception d'un bâti énergétiquement performant.

La conception même du bâtiment est alors redéfinie pour un système constructif plus performant au travers d'une isolation renforcée des parois et d'une étanchéité à l'air renforcée.

→ UN PARC IMMOBILIER EXISTANT À RÉNOVER

Si une véritable révolution constructive s'est engagée pour les bâtiments neufs, grâce à la RT 2012, la rénovation thermique du parc immobilier existant n'a pas été laissée pour compte et représente l'un des enjeux les plus importants de ce programme. Aujourd'hui, la rénovation thermique vise une réduction de 38 % des consommations d'énergie à l'horizon 2020 (34 % dans le résidentiel et 29 % pour le tertiaire contre seulement 7 % pour les transports).

Pour atteindre cet objectif de taille, il est aujourd'hui essentiel de parer aux besoins en chauffage, qui représentent 75 % de l'énergie totale consommée dans le bâtiment. Le résidentiel, dont 77 % du parc date d'avant 1990, pèse en effet pour 82 % sur l'ensemble des consommations de chauffage et est donc une priorité en termes de rénovation énergétique.

Malgré une évolution des modes de chauffage, l'isolation en générale et particulièrement l'ITE [Isolation Thermique par l'Extérieur] s'impose comme la solution la plus efficace et rentable pour atteindre les objectifs du Grenelle. En effet l'isolation thermique, en réduisant les pertes de chaleur minimise les besoins en énergie, et réduit donc à la fois : la facture, la consommation et la pollution jusqu'à 80 %.

PLUSIEURS AIDES FINANCIÈRES INCITATIVES

A fin de faciliter l'accès à la performance énergétique, l'État a instauré au cours des dernières années de nombreuses aides financières :

→ **La TVA à taux réduit** : réservée aux travaux d'amélioration, transformation, aménagement ou encore à l'entretien des habitations achevées depuis plus de deux ans en résidence principale ou secondaire. Celle-ci permet de bénéficier d'un taux de TVA réduit de 7% (contre 19,6%) pour la réalisation de travaux d'isolation par un professionnel.

→ **Le crédit d'impôt développement durable [CIDD]** : attribué au titre des dépenses réalisées pour l'amélioration de la qualité environnementale du logement, le CIDD s'applique aux logements achevés depuis plus de deux ans, que les propriétaires s'engagent à louer à usage d'habitation principale pour une durée de plus de 5 ans. Le CIDD est fixé à 15% du montant des travaux d'isolation thermique des parois opaques (murs, sols et toiture), en incluant le coût des fournitures et de la pose dans la limite d'un plafond de 150 €/m² en isolation par l'extérieur et 100 €/m² en isolation par l'intérieur. Celui-ci est également majoré de 8% dans le cadre d'un bouquet de 2 travaux : soit par exemple l'isolation thermique des murs et de la toiture.

→ **L'éco-prêt à taux zéro [Eco-PTZ]** : dédié à la rénovation pour les bâtiments datant d'avant 1990, l'éco-PTZ est un prêt sans intérêt alloué pour la mise en œuvre d'un bouquet de travaux d'isolation thermique par un professionnel. Ce prêt aidé n'est soumis à aucune condition de ressources ou de revenus et peut atteindre un montant de 30 000 € maximum pour la réalisation de 3 travaux. Ce plafond est revu à la hausse en fonction du nombre de travaux entrepris.

Les ménages dont les revenus n'excèdent pas 30 000 € par an peuvent également cumuler l'Eco-PTZ avec le Crédit d'Impôt Développement Durable.

→ **Le Prêt à Taux Zéro plus [PTZ+]** : ce prêt s'adresse aux logements neufs ou aux logements subissant de lourdes rénovations les faisant considérés comme neufs et aux logements sociaux anciens vendus à leurs occupants. Celui-ci vient compléter d'autres prêts et ne peut pas financer plus de la moitié du montant de l'achat du logement. Dans le cadre de l'achat d'une résidence principale, celui-ci est réservé aux primo-accédants et est soumis à un plafond de ressources de 43 500 € par an.

